



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2025/23

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 1

« Commande Publique »

SOUS-DOMAINE : 1.6

« actes relatifs à la
maîtrise d'œuvre »

OBJET : Maîtrise d'œuvre
Aménagement de l'espace
Denise Pistre
Avenant n°1

Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11

CONVOCACTION C.M.
EN DATE DU :
06/06/2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 13/06/2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 13/06/2025

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE :

Séance du Conseil Municipal du 12 juin 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Axelle FOUGA, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Frédéric DAUVIN, Myriam MECHRAOUI,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU, Stéphane SAOUMA

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a souhaité lancer une réflexion pour l'aménagement de l'espace Denise Pistre, situé Rue des Fours (aménagement d'une place et d'un cheminement piéton le long de la RD126).

Il rappelle que la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace Denise Pistre a été confiée, par délibération en date du 13 avril 2022, à VALORIS Géomètre Expert, associé à LES PAYSAGES URNAINS, et dont les honoraires sont fixées à **7,50 %** du montant des travaux.

Conformément au CCAG PI (prestation intellectuelle), il convient d'arrêter la rémunération du maître d'œuvre par avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Montant initial du marché =	15 000,00 € HT
Montant de l'avenant =	3 387,10 € HT
Nouveau montant du marché =	18 387,10 € HT

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

Approuve l'avenant n°1 pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'espace Denise Pistre, confiée à VALORIS Géomètre Expert (associé à LES PAYSAGES URBAINS), pour un montant en plus-value de 3 387,10 € HT,

Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ADOpte À L'UNANIMITE :

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 12 juin 2025

Le secrétaire de séance

PAR DELEGATION M. BEDI Christophe BRUNEL
Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE
LE :
(signature) Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/06/2025
Prénom NOM
011-211101753-20250612-DE_2025_023-DE

Le Maire d'ISSEL.
Henri POISSON

